

*Initiatives ministérielles*

J'ai demandé si ceux-ci servaient et on m'a dit: «Non, bien que quelques-uns d'entre eux soient en disponibilité. Vous voyez, nous n'envoyons plus de brise-glace pour accompagner les bateaux qui vont dans l'Arctique. Nous avons constaté qu'il est plus rentable de laisser un brise-glace à Québec et de ne s'en servir que si un bateau reste pris dans les glaces.»

Il y a cinq autres brise-glace amarrés en Nouvelle-Écosse. J'ai dit à la garde côtière: «Mais il y a des îles qui sont complètement isolées à cause des glaces. Ne pouvez-vous pas envoyer des brise-glace à ces endroits?» On m'a répondu: «Non, ce n'est plus notre politique. La garde côtière essaie maintenant d'économiser de l'argent.»

Voyez comme les choses ont changé. Il y a quelques instants, le député d'Halifax-Ouest disait que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte avait pris la parole à la Chambre pour s'opposer à l'imposition d'un droit pour l'utilisation des brise-glace.

Évidemment que le député s'opposait à une telle mesure. Si le gouvernement du Canada appliquait cette politique, il n'y aurait plus un seul traversier en exploitation. Il n'y en aurait plus parce que les traversiers n'appartiennent plus au gouvernement du Canada et ne sont plus subventionnés par celui-ci. Le gouvernement a éliminé les subventions à l'égard de tous les traversiers, n'est-ce pas, monsieur le député du Labrador? Mon collègue le sait fort bien. Le gouvernement a agi de la sorte. Maintenant, ce sont les utilisateurs qui doivent payer et non le gouvernement.

En fait, lorsque vous songez à cette politique de subventionnement et aux efforts faits en vue d'économiser, vous constatez qu'un changement radical est survenu dans la région de l'Atlantique. Le député a parlé du transport maritime, mais ce n'est là qu'un volet du problème. Marine Atlantique, qui transporte du fret et des personnes dans toute la région atlantique du Canada, n'a plus de numéro 1-800. Vous ne pouvez plus prendre le téléphone de n'importe où au Canada et composer un numéro 1-800 pour connaître l'horaire des traversiers dans la région atlantique. Ce service a été éliminé par le gouvernement du Canada.

Cette année, par suite d'une décision du gouvernement du Canada, vous ne pouvez plus téléphoner sans frais pour demander des renseignements ou pour réserver des places sur les bateaux de la société Marine Atlantique, mais vous pouvez le faire si vous êtes aux États-Unis.

**M. Rideout:** Cela ne peut pas être vrai.

**M. Baker:** Oui, c'est vrai. Autrement dit, si vous êtes au Texas, vous pouvez téléphoner pour vous informer des

horaires des traversiers. Si vous voulez réserver des places sur un traversier pour aller à Terre-Neuve ou à l'Île-du-Prince-Édouard, vous pouvez le faire sans frais si vous êtes au Texas, mais pas si vous êtes au Canada. Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de Marine Atlantique, dit que c'est à cause des coûts élevés qu'il a dû supprimer le numéro sans frais, mais qu'il a pu garder celui pour les États-Unis parce que moins de gens l'utilisent. Ce sont là les décisions que le gouvernement du Canada a prises pour essayer de réduire les subventions versées au titre des transports dans l'est du Canada.

• (1650)

Je regardais, l'autre jour, les livres concernant le transport maritime et j'ai remarqué que trois bateaux utilisés pour le transport des marchandises sur la côte est ne sont même pas enregistrés au Canada. En fait, non seulement le dernier bateau dont le CN a loué les services est enregistré dans un pays étranger, mais il appartient à des étrangers.

Il y a donc eu d'énormes changements. Si vous habitez la région dont nous parlons, c'est-à-dire du Labrador jusqu'à la côte nord-est de Terre-Neuve, votre compagnie de téléphone n'est plus une filiale du gouvernement du Canada. Cette société a été vendue l'an dernier.

**Une voix:** Vraiment?

**M. Baker:** Oui, elle a été vendue. C'est une longue histoire, mais je vais la raconter en peu de mots.

**Une voix:** Racontez!

**M. Baker:** La soumission retenue a évidemment été celle de la plus grande compagnie de téléphone de la province, et elle était représentée, bien entendu, par un consultant qui était, vous l'avez deviné, un ancien député des Communes. Voilà pour la compagnie de téléphone. Impossible ensuite de téléphoner en recourant aux services d'une compagnie appelée TNT, à l'époque, puis, il y a environ deux ans, Terra Nova Tel.

**Une voix:** C'est un explosif.

**M. Baker:** C'était une compagnie de téléphone explosive, une excellente compagnie. On pouvait l'appeler pour demander le numéro de téléphone d'un tel et la téléphoniste pouvait vous le dire parce qu'elle habitait dans la même région.

Cette compagnie est disparue. Allons maintenant à l'aéroport. Il n'y a plus aucun signe d'Air Canada. Tout cela est disparu depuis que ce gouvernement est au pouvoir. On ne peut donc plus téléphoner en ayant recours à une compagnie subventionnée par l'État, à une société du gouvernement du Canada qui déclarait des bénéfices tous les ans. Elle a été vendue.